

<https://enseignants.se-unsa.org/Fin-des-Cheques-vacances-pour-les-retraites>



# Fin des Chèques-vacances pour les retraités

- Mon argent et moi - Mes prestations -

Date de mise en ligne : vendredi 25 août 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

À compter du 1er octobre 2023, les fonctionnaires retraités ne pourront plus bénéficier des Chèques-vacances. Le SE-Unsa dénonce cette décision unilatérale du gouvernement qui pénalise les anciens agents de l'État.

À quoi servent les Chèques-vacances ?

Les Chèques-vacances sont une aide spécifique ayant vocation à favoriser l'accès des agents publics aux vacances et aux loisirs.

Cette prestation sociale est une épargne réalisée par l'agent qui est elle-même abondée d'une participation de l'État à hauteur de 10 à 35 % du montant épargné. Cette épargne se présente sous la forme de coupons de 10, 20, 25 ou 50 euros, utilisables auprès de plus de 200 000 professionnels des vacances ou d'activités culturelles et de loisirs (ex : parc, musée, hébergement, logement, repas, péage...).

> [En savoir plus sur les Chèques-vacances](#)

Des économies sur le dos des retraités

La suppression des Chèques-vacances pour les retraités entrera en vigueur au 1er octobre 2023.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du processus d'économies budgétaires de 5 % de chaque ministère annoncé par la Première ministre. Elle devrait permettre une baisse des dépenses de l'ordre de 10 millions d'euros.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, la suppression des Chèques-vacances pour les retraités est une mesure injuste. Elle minore l'action sociale en faveur des personnels alors que leur niveau de pension ne leur permet pas toujours d'avoir un niveau de vie décent. Cette décision témoigne d'un manque flagrant de reconnaissance de l'État pour ses anciens agents.